

Établissement : _____

Date du rendez-vous : _____

Personne rencontrée : _____

Document à présenter à la direction de l'établissement.

LA GRILLE

Les questions à poser à la direction.

OBLIGATOIRE 5 critères

Vérifications judiciaires pour tous les encadrants

Les vérifications judiciaires et déclarations ont-elles été effectuées pour tous les encadrants, y compris remplaçants et intérimaires, même pour une seule journée ?

- Déclaration des encadrants dans l'application TAM avec vérification des interdictions administratives
- Casier judiciaire B2 consulté
- FIJAISV (Fichier des Infractions Sexuelles et Violentes) consulté
- Liste des personnes interdites de travailler avec des enfants (CADINT) consultée

Oui Non

Notes :

Module BAFA prévention violences sexuelles (obligatoire depuis 2024)

Tous les animateurs ont-ils validé le module y compris ceux recrutés avant cette date ?

Oui Non

Notes :

Qualification des encadrants (BAFD directeur, BAFA animateurs)

Le directeur du séjour est-il titulaire du BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) ou d'un diplôme équivalent ? Les animateurs sont-ils titulaires du BAFA ou d'une qualification ? Demandez le taux d'encadrants diplômés, y compris parmi les remplaçants et stagiaires.

Oui Non

Notes :

Ratios d'encadrement respectés

Les ratios d'encadrement sont-ils respectés : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, 1 pour 12 enfants de 6 ans et plus ? En séjour avec hébergement, au moins 2 adultes doivent être présents en permanence.

Oui Non

Notes :

Protocole de signalement écrit dans projet pédagogique

Un protocole de signalement écrit est-il intégré au projet pédagogique ? Demandez qui en est le référent, ce que fait la structure en cas de signalement (et dans quel délai), et comment elle s'assure qu'aucun adulte signalé ne peut être simplement muté dans une autre structure.

Oui Non

Notes :

RECOMMANDÉ

9 critères

Vestiaires et douches séparés enfants/adultes

Les vestiaires et douches sont-ils séparés entre enfants et adultes ?

Oui Non

Notes :

Réunion sécurité enfants

La structure organise-t-elle, ou peut-elle organiser, des temps d'échange dédiés à la sécurité des enfants, durant lesquels elle présente ses mesures (prévention, règles de vie, procédures en cas de doute ou de signalement) et permet aux parents de poser leurs questions librement ?

Oui Non

Notes :

La règle « jamais seul(e) avec un enfant dans un espace fermé sans visibilité »

Est-elle appliquée partout — vestiaires, douches, salle de soins, bureau, transports ?

Oui Non

Notes :

Personnel formé aux signaux d'alerte

Tout le personnel a-t-il été formé à reconnaître les signaux d'alerte de maltraitance (comportements inhabituels de l'enfant, attitudes préoccupantes d'un adulte) ?

Oui Non

Notes :

Charte du contact physique communiquée

Une charte du contact physique a-t-elle été communiquée aux familles ? Elle doit préciser quels contacts sont autorisés (consoler, rassurer), dans quelles circonstances, et selon quels principes : toujours visible, jamais secret, toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Oui Non

Notes :

Référent protection des mineurs identifié

Un référent protection des mineurs est-il identifié dans la structure et connu de toutes les familles ? Il s'agit d'un adulte désigné, formé à la protection de l'enfance, vers qui enfants et parents peuvent se tourner en cas de doute.

Oui Non

Notes :

Prévention intégrée au projet éducatif (SELMA, AVRAS...)

La prévention des violences sexuelles est-elle intégrée au projet éducatif du centre ? Demandez quels outils sont utilisés, par exemple le kit SELMA (sensibilisation aux violences sexuelles, animateurs et enfants) ou le guide AVRAS (prévention des violences en accueil collectif de mineurs) ou tout autre programme équivalent.

Oui Non

Notes :

Liste des adultes encadrants partagée avant le séjour

Une liste des adultes encadrants (prénom, poste, ancienneté) est-elle partagée avec les parents avant le séjour ? Serait-il envisageable d'aller plus loin avec un trombinoscope, afin qu'aucun visage ne soit inconnu des parents comme des enfants ?

Oui Non

Notes :

Pas de communication privée adultes/enfants

La structure s'assure-t-elle qu'aucun adulte encadrant ne communique en privé avec un enfant (SMS, réseaux sociaux, messageries) ? Toute communication doit transiter par un canal collectif, visible des parents.

Oui Non

Notes :

À ENVISAGER

1 critère

Caméras dans les angles morts (piste à explorer)

Serait-il envisageable d'installer une ou plusieurs caméras dans les angles morts ? Cela peut être utile dans certains espaces, mais soulève des questions de budget et de réglementation (RGPD, droit à l'image). C'est une piste à envisager en fonction des moyens et du cadre réglementaire de la structure.

Oui Non

Notes :
